



## Ordre de mission

Objet de la mission :		
(NON) Dossier Technique Amiante (OUI) Constat amiante avant-vente (NON) Dossier amiante Parties Privatives (NON) Diag amiante avant travaux (NON) Diag amiante avant démolition (NON) Etat relatif à la présence de termites (NON) Etat parasitaire (OUI) Etat des Risques et Pollutions (NON) Etat des lieux (NON) Infiltrométrie (NON) Amiante Examen Visuel APTVX (NON) Amiante contrôle périodique (NON) Amiante Empoussièrément (NON) Hôtel H (NON) Hôtel RT (NON) Hôtel C	(NON) Métrage (Loi Carrez) (NON) Métrage (Loi Boutin) (OUI) Exposition au plomb (CREP) (NON) Exposition au plomb (DRIPP) (NON) Diag Assainissement (NON) Sécurité piscines (OUI) Etat des Installations gaz (NON) Plomb dans l'eau (NON) Sécurité Incendie (NON) Plomb APTVX (NON) Plomb avant travaux (NON) Développement interne (NON) Home Inspection (NON) Tantième de copropriété (NON) Risques Professionnels (NON) Contrôle levage (NON) Logement descent	(OUI) Etat des Installations électriques (NON) Diagnostic Technique (DTG) (OUI) Diagnostic énergétique (NON) Prêt à taux zéro (NON) Ascenseur (NON) Etat des lieux (Loi Scellier) (NON) Radon (NON) Accessibilité Handicapés (NON) Accessibilité Handicapés (NON) Performance numérique (NON) Déchets / PEMD (NON) Climatisation (NON) Contrôle périodique Gaz (NON) Contrôle périodique elec (NON) RT 2012 Avant travaux (NON) RT 2012 Après travaux

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)
Type : ..... <b>Propriétaire</b> Nom / Société : ..... Adresse : ..... <b>Rue des Fleurs 21000 DIJON</b> Téléphone : ..... Fax : ..... Mail : .....

Désignation du propriétaire	Désignation du ou des bâtiments
Nom / Société : ..... Adresse : ..... <b>Rue des Fleurs</b> CP : ..... <b>21000</b> Ville : ..... <b>DIJON</b> Tel : ..... Mail : .....	Adresse : ..... <b>Rue des Fleurs</b> Code Postal : ... <b>21000</b> Ville : ..... <b>DIJON</b> Département : . <b>Côte-d'Or</b> Précision : ..... <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété</b>

Mission
Personne à contacter (avec tel) : .. <b>Sans accompagnateur</b> Type de bien à expertiser : ..... <b>Habitation (maison individuelle)</b> Catégorie du bien : ..... <b>(IGH/ERP) Autres</b> Date du permis de construire : ..... Section cadastrale : ..... <b>Références cadastrales non communiquées</b> Numéro de lot(s) : ..... <b>N/A</b> Lots rattachés : ..... <input type="checkbox"/> Cave , <input type="checkbox"/> Garage , <input type="checkbox"/> Terrain , <input type="checkbox"/> Autre Périmètre de repérage : ..... Autres informations : ..... <input type="checkbox"/> Ascenseur, <input type="checkbox"/> Animaux  Remise des clefs : ..... Date et heure de la visite : ..... <b>à 15 h 56</b> durée approximative <b>03 h 25</b> Précisions : .....

Locataire
Nom / Société : ..... Adresse : ..... <b>Rue des Fleurs</b> Code Postal : ..... <b>21000</b> Ville : ..... <b>DIJON</b> Téléphone : ..... Mail : .....

Paraphe du donneur d'ordre :     **DIAG JAM**

## Administratif

Facturation : .....  Propriétaire  Donneur d'ordre  Notaire  
Facturation adresse : ..... **CLIENT - Rue des Fleurs - 21000 DIJON**  
Destinataire(s) des rapports : .....  Propriétaire  Donneur d'ordre  Notaire  Agence  
Destinataire(s) adresse : ..... **CLIENT - Rue des Fleurs - 21000 DIJON**  
Destinataire(s) e-mail : .....  
Impératif de date : .....

## Information relative à tout diagnostic :

- \* Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- \* Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels de diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- \* Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- \* Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- \* Le diagnostiqueur devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

## Spécificité au diagnostic amiante :

- \* Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46 020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué ; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

## Spécificité au diagnostic Performance énergétique :

- \* Dans le cas d'un DPE réalisé pour une habitation, il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir l'ensemble des éléments permettant de caractériser le bien (Taxe d'habitation, documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux, les plans de configuration du bien/de l'immeuble (plans de ventes, plans architectes, plans de copropriété), anciens diagnostics énergétiques, les descriptifs techniques et justificatifs d'entretien des installations (chauffage, climatisation, ECS et ventilation). Dans le cas des locaux tertiaires, l'obligation du donneur d'ordre porte sur la fourniture des relevés de consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et autres usages des 3 années antérieures. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera les recherches nécessaires, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

## Spécificité au diagnostic Installations Intérieures Gaz :

- \* Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant la durée du diagnostic l'alimentation en gaz effective de l'installation et le fonctionnement normal des appareils d'utilisation. Il est rappelé qu'en cas de détection d'un Danger Grave et Immédiat, le diagnostiqueur devra interrompre l'alimentation en gaz de tout ou partie de l'installation.

## Spécificité au diagnostic de l'Installation Intérieure d'électricité :

- \* Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).
- \* Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature du donneur d'ordre :